

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze Avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 06 Avril 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 06 Avril 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Fabienne RANGER – 2<sup>ème</sup> Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Éric BEC – Louissette TRICHET – Anne-Marie GERVAIS – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Carole CHEVREUX et Mr Jean-Pierre MONS, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mr Philippe BOURGEOIS à Mme Régine CATIN, Mme Sandrine LION à Mr Patrice VÉRITÉ, Mr Jacques CAILLEUX à Mme Louissette TRICHET, Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS et Mr Fabien LAURENT à Mme Anne-Marie GERVAIS.

ABSENTS : Mme Marie-Claude JOLY et Mr Antoine FONT

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

---

Approbation du compte rendu du **Conseil municipal du 29 Mars 2017**.

### 1 - VOTE DES 3 TAXES LOCALES, TAUX D'IMPOSITION

Mr Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint et délégué communautaire rappelle que dans le cadre de l'étude financière et fiscale du cabinet RCF, diligentée par Saumur Val de Loire, les élus du comité de pilotage ont souhaité une neutralité fiscale pour les habitants du territoire.

A ce titre, un ajustement doit être proposé entre les taux communaux et les taux intercommunaux **dès l'exercice 2017**.

En effet, la neutralisation de la variation des taux consolidés repose sur le principe suivant : lorsque le taux intercommunal diminue (ou augmente) sur un territoire (ancien EPCI), il est compensé par une diminution (augmentation) de l'attribution de compensation versée par le nouvel EPCI aux communes concernées ; la commune peut alors augmenter (diminuer) dans des proportions équivalentes les taux communaux.

Ce schéma permet de garantir un produit fiscal (net de la variation d'attribution de compensation) équivalent avant et après le changement de périmètre.

Chaque commune garde sa capacité de voter ses propres taux d'imposition, y compris en hausse (ou en baisse) si elle le décide. Toutefois, les éventuelles hausses (ou baisses) de taux communaux par rapport aux taux du «pacte fiscal» ne sont pas de la responsabilité de la communauté, qui garantit à chaque commune la capacité à disposer après l'élargissement des ressources budgétaires équivalentes à celles dont elle disposait avant.

Dans une volonté de neutralité fiscale et qui permet de finaliser le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Vu le Budget Primitif 2017 déjà voté le 29 mars dernier ;

Décide d'appliquer les taux proposés par Saumur Val de Loire, à savoir :

Taxe d'habitation	11,3	%
Taxe foncier Bâti	18,06	%
Taxe Foncier Non Bâti	33,99	%

## **2 – Demande subvention au titre de la DETR**

Au vu des nouvelles directives de l'État, Mme Sandrine LION informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de sécuriser l'enceinte des écoles par un grillage rigide, celui en place actuellement étant très dégradé et le cheminement d'évacuation à l'arrière de l'école maternelle.

Un organigramme des clés va être dressé, il permettra ainsi de réduire le nombre de clés nécessaires à l'ouverture / fermeture des portes et portails des bâtiments. Ce dispositif serait pragmatique et sécurisant pour les utilisateurs des clés (agents, professeurs des écoles) qui interviennent dans plusieurs bâtiments. Ces différents travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 45 % du total HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Mme le Maire à transmettre la demande de subvention au titre de la DETR, au taux le plus élevé, à la préfecture de Maine et Loire.

## **3 – QUESTIONS DIVERSES**

SAUMUR Agglo Val de Loire : Un fonds de concours a été dédié pour l'aide aux communes à hauteur de 1 000 000 €. Compris entre 5000 € à 50 000 € HT par projet, il représentera 30% maximum du montant HT des investissements proposés par les communes. La réalisation des travaux devra débuter en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE ET AUTORISE** Mme le Maire à transmettre si nécessaire une demande de subvention au titre du fonds de concours, au taux le plus élevé, auprès de SAUMUR Agglo Val de Loire pour des dossiers éligibles.

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : Mme le Maire a rencontré le nouveau Directeur de la LPO, Mr BERTAUDEAU, ainsi que Thierry PRINTEMPS, bénévole fontevriste et Sylvie DESGRANGE, salariée de la LPO qui vient de quitter la commune pour Gennes Val de Loire. Un éventuel partenariat a été évoqué entre les services municipaux, les services de l'Abbaye Royale et la LPO pour la reconnaissance des espèces (faune et flore) présentes sur le territoire de la commune. A noter l'existence d'un site internet départemental référençant les espèces, notamment celles protégées et menacées ([www.faune-anjou.org](http://www.faune-anjou.org)).

Une réunion de la commission voirie sera sans doute à envisager prochainement pour évoquer plusieurs sujets.

Entrée Nord : Vérifier auprès de Jean-Pierre la nécessité de la pose de formes bétons pour accéder aux pare-terres.

Rue des Perdrielles : Plusieurs personnes ont signalé des éboulements répétés rue des Perdrielles depuis le début des travaux d'assainissement (sans doute dus aux effets des marteaux piqueur, pelleteuse qui fragilisent l'environnement du chantier...). Cette constatation sera transmise aux responsables des travaux et de Saumur Val de Loire lors de la prochaine réunion de chantier.

Cérémonie du 8 Mai : Mme le Maire invite les Membres du Conseil municipal à la cérémonie du 8 Mai.

Stade : Le club de football de l'AS. COTE a déclaré un forfait général. De ce fait, nous pouvons en déduire que le stade ne sera sans doute plus utilisé cette année pour jouer les matchs. Nous ferons le point avec le président.

Dates à retenir :

24 Avril 2017 : Expertise fontaine à 14h00

24 Avril 2017 : Réunion Escapades à 20h30, salle Bruneau

26 Avril 2017 : Repas annuel école Hôtelière à 19h15, parking du lycée hôtelier  
Covoiturage possible au départ de la place du 8 mai à 19H.

Régine CATIN		Anne-Marie GERVAIS	
Patrice VÉRITÉ		Marie-Claude JOLY	Absente
Fabienne RANGER		Brigitte DURAND	
Philippe BOURGEOIS	Pouvoir R.CATIN	Patrick DUVIC	
Sandrine LION	Pouvoir P.VERITE	Jacques CAILLEUX	Pouvoir L.TRICHET
François JOST		Antoine FONT	Absent
Martine BAUDOT		Carole CHEVREUX	
Éric BEC		Jean-Pierre MONS	
Louissette TRICHET		Marie-Paule FOUACHE	Pouvoir JP MONS
Fabien LAURENT	Pouvoir A.M GERVAIS		